



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-107

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Université Paris Saclay

75-2022-02-07-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de marchés publics - APHP Paris Saclay (5 pages) Page 3

75-2022-02-04-00017 - Arrêté portant délégation signature - APHP Paris Saclay (13 pages) Page 9

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-02-08-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 7 (4 pages) Page 23

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-02-07-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière de marchés publics - APHP Paris Saclay

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics N°2022-02

**Le Directeur du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay »
Regroupant les hôpitaux Ambroise Paré, Antoine Béclère, Bicêtre, maritime de Berck, Paul
Brousse, Raymond Poincaré, Sainte Périne**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5 et R.6147-10, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'Article R 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires.

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'AP-HP à Monsieur Christophe KASSEL, Directeur du groupe hospitalier « APHP Université Paris Saclay », en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-03-08-010 du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013-318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 22 mars 2021

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay» et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à **l'article 2 et 3F** de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019

Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur général adjoint du GHU
Madame Anne Lestienne, Secrétaire général du groupe hospitalier «APHP. université Paris Saclay »,
Madame Agnès Lesage, Directrice du site Bicêtre.
Monsieur Guillaume Eckerlein, Directeur chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
Madame Camille LEAL, directrice adjointe chargée des achats, services économiques et des marchés

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs bénéficiant d'une délégation de signature dans les conditions de l'article 1, délégation est donnée aux directeurs suivants

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux) mentionnées à **l'article 3 F** de l'arrêté directorial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019), à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et de toute mise en demeure et résiliation.

- **Monsieur Guillaume ECKERLEIN**, Directeur chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
- **Madame Camille LEAL**, directrice adjointe chargée des achats, services économiques et des marchés
- **Monsieur Thomas MERY**, Directrice chargée du système d'information
- **Madame Delphine LUX**, Directrice chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat
- **Madame Julie THUILLEAUX**, Directrice chargée des finances
- **Madame Justine KOOB**, Directrice chargée des ressources médicales
- **Madame Gwenn PICHON-NAUDE**, Directrice chargée des ressources humaines
- **Madame Béryl GODEFROY**, Directrice chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle

Article 3: Délégation de signature est donnée à l'Administrateur de garde du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay», en vue de signer les actes visés au **1° de l'article 2 C**, exclusivement pendant la période de garde, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant de la direction concernée.

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction et agents de catégorie A et B suivants en vue de signer, au nom du directeur du groupe hospitalier «APHP. université Paris Saclay » , dans les domaines qui relèvent de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à **l'article 2 et 3 F** de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019, à l'exclusion des décisions d'attribution, de mise au point, de reconduction, d'affermissement de tranches, d'acceptation ou refus de sous-traitance, des signatures, notifications, modifications et résiliations de marchés publics.

↳ Pour le service des marchés :

Délégation est donnée à Madame Sonia RAKAH, responsable du service des marchés en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sonia RAKAH, délégation est donnée à Mme Laurence Chartier, attaché d'administration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sonia RAKAH et de Madame Laurence Chartier, délégation est donnée à Monsieur Malek KAABACHE, adjoint administratif, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C.

↳ Pour l'hôpital Maritime de Berck

Délégation est donnée à Monsieur Julien POUVESLE, directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial, directeur du site de l'hôpital Maritime de Berck en vue de signer les actes visés au 1°, 5° 11° de l'article 2 C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien POUVESLE, délégation est donnée à Madame Christine REANT, attachée d'administration, Monsieur Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier et Madame Mylène VOISOT, cadre supérieur de santé, en vue de signer les actes cités aux 1°, 5° et 11 de l'article 2 C.

↳ Pour la direction des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume ECKERLEIN, délégation est donnée à :

- Madame Camille LEAL, directrice adjointe chargée des achats, services économiques et des marchés
- Madame Laurence CHARTIER, attachée d'administration hospitalière, responsable du pôle pilotage économique

- Monsieur Malek KAABACHE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable adjoint de l'économat,

- Madame Sonia RAKAH, responsable du service marchés

en vue de signer les actes visés aux 1°, 2°, 7°, 8°, 11° de l'article 2 C ;

- Délégation est donnée à Madame Sarah DANO, ingénieure des restaurations du GHU en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6° 7°, 8°, 11° du 2 C ;

Délégation est donnée à Monsieur Steve SHAIK, technicien hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7,8 ,11 de l'article 2 C ;

↳ Pour la direction des ressources humaines

Délégation est donnée à Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, directrice des ressources humaines en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3,4, 5°, 6° du 2 B ; 1, 2°, 6 à 8, 11 du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, délégation est donnée à :

- Madame Flore CLEMENT, directrice des ressources humaines adjoint,

- Monsieur Aldric EVAIN, directeur des ressources humaines adjoint

en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation), 2, 6 à 8,11 du 2 C ;

↳ Pour la direction des investissements :

Délégation est donnée à Madame Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU AHP Paris-Saclay en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1, 3 à 6, 9, 12 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne LESTIENNE, délégation est donnée à

- Madame Sophie DERAMAT, Directrice Adjointe des Investissements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

- M. Denys-Xavier PATUREL, Directeur des Equipements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

- Madame Michelle MONTEIL, Responsable du Département Administratif et Financier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3 à, 6° du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;
- Madame Jessica BONTE, ingénieur travaux APR, RPC, SPR, BRK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de APR, RPC, SPR, BRK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C ;
- Mme Florence MASSY, ingénieur travaux BCT, PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de BCT, PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C
- Monsieur Laurent JEUSSEAUME, faisant-fonction d'ingénieur technique de site PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C
- Monsieur. Cédric CARONARO, ingénieur maintenance BCT, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de BCT) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C
- Monsieur Vincent BRUNET, ingénieur maintenance APR/RPC/SPR/BCK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de APR/RPC/SPR/BCK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C
- Monsieur. Benyounes BELHANINI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de APR/SPR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C
- Monsieur. Mourad GHOMARI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;
- Monsieur. Fabrice DAUDE, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;
- Madame Stéphanie WINICKI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR) 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;
- Madame Blandine SCHAAFF, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;
- Monsieur. Eric PEZDIR, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;
- Monsieur Tom DARIN, ingénieur sécurité, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux sécurités de APR/ABC/BCT/RPC/RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7 ,8 2 C ;

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise PARE

ABC : Antoine BECLERE

BCT : Bicêtre

PBR : Paul BROUSSE

RPC : Raymond POINCARE

BCK : Hôpital maritime de BERCK

↳ Pour la direction du système d'information :

Délégation est donnée à Monsieur Thomas MERY, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés aux articles 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à au système d'information) 2°, 5°, 6° 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;

En cas d'absence de Monsieur Thomas Mery, délégation est donnée à M Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint à la Directrice du système d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique en vue de signer les actes visés à l'article 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les bons de commande relatifs au système d'information), 6° 2 C ;

ARTICLE 5 : Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Mme Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

ARTICLE 7 : Une copie du présent arrêté sera transmise au service facturier et à la Cellule des marchés publics.

ARTICLE 8 : L'arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics pour le GH HUPS n°2021-04-13 du 13 avril 2021 est abrogé.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin Bicêtre, le 07 février 2022

Christophe KASSEL

**Directeur du groupe hospitalier « APHP.
université Paris Saclay »**

SIGNE

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-02-04-00017

Arrêté portant délégation signature - APHP Paris
Saclay

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature APHP Université Paris Saclay n°2022-01

Le Directeur du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 4 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires.

Vu l'arrêté directorial n°75-2019-03-08-010 du 17 juillet 2019 modifiant l'arrêté n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 22 mars 2021

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 modifié, paragraphes A, B, C, E, F, G, H, I, J, K, à :

- Jean-Bernard CASTET, Directeur général adjoint du GHU
- Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU

1.2 DIRECTION DE SITE :

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 *Site Antoine Béclère*

Frédéric LE ROY, Directeur du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Frédéric LE ROY, Directeur du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Frédéric Le Roy a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
- Najat BENARAB, Directrice des soins du site de Béclère
- Thibault ROBERT, Directeur-adjoint chargé de la politique médicale,
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital

1.2.2 *Site Bicêtre*

Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- Thibault ROBERT, Directeur-adjoint chargé de la politique médicale,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Remi CASALIS, Adjoint à la directrice chargée des finances,
- Roxane PINNA, Directrice des soins
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital

1.2.3 Site Paul Brousse

Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006

En cas d'empêchement de Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale,
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat
- Aldric EVAÏN, Directeur adjoint, adjoint la Directrice des ressources humaines
- N, Directrice des soins de Paul Brousse

1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini

Christine CAMPAGNAC Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Christine CAMPAGNAC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré
- Béryl GODEFROY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat
- Hélène JACQUES, Directrice du site Raymond Poincaré

1.2.5 Site de Berck

Julien POUVESLE, Directeur du site de Berck, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Julien POUVESLE, Directeur du site de Berck par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-5 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Jean-Bernard CASTET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site de Berck, à :

- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2°, J 1° à 2° ;
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2° et 3°, J 1° à 2°

1.2.6 Site de Raymond Poincaré

Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice de Raymond Poincaré:

- Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré
- Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré
- Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché

1.2.7 Site d'Ambroise Paré

Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Lise CHARMET-DELAOUTRE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site d'Ambroise Paré, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines
- Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins d'Ambroise Paré
- Remy CASALIS, Directeur d'hôpital
- Jonathan CORTET, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F3°, G4, G6°, H2 et H3,
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargée du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,
- Julien POUVESLE, Directeur du site de Berck et Directeur adjoint chargée des Ressources médicales par intérim, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G28
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G4, G5, G6, G28, F8
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général chargé des soins et des activités paramédicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et K

- Béryl GODEFROY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F1, H3 et I
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.
- Valentin SIMON, Directeur adjoint chargé des opérations et de la performance, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A,

A. En cas d'empêchement de Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, G1 et G2
 - Flore CLEMENT, Directrice adjointe, adjointe à la Directrice des ressources humaines
 - Aldric EVAIN, Directeur adjoint, adjoint la Directrice des ressources humaines
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
 - Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière, RRH de Raymond Poincaré
 - Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, RRH de Berck
 - Sandrine HUMBERT, attachée d'administration hospitalière, RRH de Berck
 - Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière, RRH d'Ambroise Paré
 - Laetitia DEROO-BLANQUART, adjointe des cadres hospitalier, RRH Sainte-Périne,
 - Sophie BERNARDEAU, RRH, Antoine Béclère,
 - Justine FAUCONNIER, attachée d'administration hospitalière, RRH de Bicêtre
 - Léa BOIREAU, attachée d'administration hospitalière, Responsable de la protection sociale,
 - Lionel BERMIRON, RRH Paul Brousse,
 - Catherine FINIDORI, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
 - Marine LEROY, Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail
 - Stéphanie MAILHE, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels
 - Sandy MAILLARD-VION, adjointe au responsable des ressources humaines de Bicêtre, pour toutes les attestations et courriers sans mention d'éléments de paie
 - Sylvie FELDEN, Responsable du département mobilités
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
 - Stéphanie MAILHE, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels
- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
 - Catherine FINIDORI, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
 - Corinne KERVERN, adjoint des cadres, Responsable carrière paie, Site de Paul Brousse et Bicêtre
 - Tam Thanh HUYNH, adjoint des cadres, Responsable carrière paie, Sites de Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Périne et Berk-sur-mer
 - Sophie MICHEL, adjoint des cadres, département carrière-paie
- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
 - Catherine FINIDORI, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
 - Corinne KERVERN, adjoint des cadres, Responsable carrière paie, Site de Paul Brousse et Bicêtre
 - Sophie MICHEL, adjoint des cadres, département carrière-paie
 - Tam Thanh HUYNH, adjoint des cadres, Responsable carrière paie, Sites de Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Périne et Berk-sur-mer

- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26
- Nathalie CROQUELOIS, Responsable de formation
- B. En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directeur adjoint chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30°, 34° et H 5°
- Mailys D'ESCRIVAN, attachée d'administration hospitalière
 - Laurence RAHAL, adjointe des cadres
 - Sophie VIANE, attachée d'administration hospitalière
 - Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale
- C. En cas d'empêchement de Valentin SIMON, Directeur adjoint chargé des opérations et de la performance, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à
- Jeanne DEPATIN, chargée de mission
 - Lucie ROUSSEL, chargée de mission
 - Pascal VACONSIN, Directeur adjoint Parcours Patient Performance
- D. En cas d'empêchement de Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à
- Justine KOOB, Directrice adjointe des ressources médicales
 - Nadine DURAND, Adjointe au Directeur de la politique médicale
- E. En cas d'empêchement de Béryl GODEFROY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F1, H3 et I
- Valérie BOHIC, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
 - Hélène HERON, Responsable du Département Droit des patients,
 - Géraldine PICHON, Ingénieure
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3
- Christelle RENAULT, Chargée des relations usagers sur BCT
 - Catherine DOLOY, Chargée des relations Usagers sur APR
 - Manel DJOUHRI, Chargée des relations Usagers sur RPC
 - Nathalie LEMAIRE, Chargée des relations Usagers sur BRK
 - Virginie MASSIAS, Chargée des relations Usagers sur SPR
 - Stéphanie COLAS, Chargée des relations Usagers sur PBR
 - Sandrine LAGRAVE, Chargée des relations Usagers sur ABC
- F. En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1
- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif
 - Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
- Virginie KERGUIGNAS, ingénieur
 - Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché

- G. En cas d'empêchement de Madame Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice des investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
 - Sébastien GENOUVRIER, Directeur technique et maintenance GHU
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et G31
 - Denys-Xavier PATUREL Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical
 - Michelle MONTEIL Responsable du Département Administratif et Financier
 - c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
 - Tom DA RIN, Responsable du département sécurité/sûreté du groupe hospitalier,
 - Claire MOUSSU, Adjointe au responsable du département sécurité/sûreté
 - Christian DUBOIS, Chargé de sécurité du site Antoine Béclère
 - Vignon DEHOUMON, Adjoint au Chargé de sécurité du site Antoine Béclère
 - Charles CHAVANT, Chargé de sécurité du site Bicêtre
 - Victor ALMEIDA, Chargé de sécurité du site Paul Brousse
 - Jean-Yves HEUDE, Responsable de la sécurité du site Ambroise Paré
 - Mathis GAUJARD, Adjoint au responsable sécurité du site Ambroise Paré
 - Kevin MECIBAH, Adjoint au Chargé de la sécurité du site Ambroise Paré
 - Philippe CORMIER, Chargé de sécurité à l'hôpital Maritime de Berck
 - N, Responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Sainte Périne
 - Christophe GEORGES, Responsable du service de sureté du site Raymond Poincaré,
 - Floriane LURON, Responsable Sécurité Sanitaire et Technique,
 - Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Responsable sûreté de Bicêtre,
 - Zaher OULD CHICK, Adjoint au Responsable sûreté de Paul Brousse.
- H. En cas d'empêchement de Thomas MERY, Directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
 - Éric ADNET, Ingénieur en chef, adjoint au Directeur du systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique
- I. En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3°, G4, G6°, H2 et H3
 - Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
 - Jonathan CORTET, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie)
 - François PINCHON, attaché d'administration hospitalière
 - Benjamin PAULOT, Chargé de mission
 - Franck GRANDIN, Chargé de mission
 - Pascale LECOINDRE, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
 - Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse
 - Vincent GIRARD, Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère
 - Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère
 - José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
- J. En cas d'empêchement de Mme Delphine Lux, Directrice adjointe chargée de la recherche-innovation-mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28, F8
 - Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière, Adjoint à la Directrice recherche, de l'innovation et du mécénat.

K. En cas d'empêchement de Christophe SEBERT Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K
- Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré
 - Najat BENARAB, Directrice des soins du site Antoine Béclère
 - Roxane PINNA, Directrice des soins du site de Bicêtre
 - Fabienne BANCHET, Directrice des soins du site Ambroise Paré
 - N, Directrice des soins de Paul Brousse

L. En cas d'empêchement de Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Marine LEROY, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3
- Thomas MERY, Directeur adjointe chargée du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Sophie DERAMAT, Directrice adjointe chargée des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En cas d'empêchement de Madame Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice des investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Michelle MONTEIL, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Sébastien GENOUVRIER, Directeur technique et maintenance GHU

En cas d'empêchement de Thomas MERY, Directeur-adjoint chargée des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, adjoint au Directeur du systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
- Camille LEAL, Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
 - Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
 - Jonathan CORTET, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
 - Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Mailys D'ESCRIVAN, attachée d'administration hospitalière
- Sophie VIANE, attachée d'administration hospitalière

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directeur des Investissements pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4,
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2 et C3

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
 - Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif
 - Camille LEAL, Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
 - Virginie KERGUIGNAS, Responsable qualité hôtelière
 - Sarah DANO, Ingénieur restauration du Groupement Hospitalier
 - Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché

En cas d'empêchement de Madame Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Michelle MONTEIL, Responsable du département administratif et financier,
- Jessica BONTE, Ingénieur Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites APR-RPC-SPR-BRK
- N, Ingénieur de site exclusivement pour les travaux et la maintenance du site ABC
- Florence MASSY, Ingénieur Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites BCT et PBR
- Vincent BRUNET, Ingénieur Maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux des sites APR-RPC-SPR-BRK
- Cédric CARBONARO, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site BCT
- Laurent JEUSSEAUME, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site PBR
- Blandine SCHAAFF, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR
- Stéphanie WINICKI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites APR - SPR
- Fabrice DAUDE, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR
- Mourad GHOMARI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites RPC - BCK
- Éric PEZDIR, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR
- Tom DA RIN, Ingénieur Sécurité exclusivement pour les sécurités incendie et anti malveillance des sites APR - ABC - BCT - BCK - PBR - RPC- SPR

En cas d'empêchement de Thomas MERY, Directeur des systèmes d'information ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint au Directeur des systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- Jonathan CORTET, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10
- Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Nelly RIGOLE, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10.
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

- Vincent GIRARD , Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Pascale LECOINDRE Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

En cas d'empêchement de Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière, Adjoint à la Directrice recherche, de l'innovation et du mécénat.

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Mailys D'ESCRIVAN, Responsable des ressources médicales
- Sophie VIANE, Responsable des ressources médicales

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

A. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1°, F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé :

- Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital.
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Justine KOOB, Directrice d'hôpital
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital
- Julie THUILLEAUX, directrice d'hôpital,
- Françoise SABOTIER GRENON, Directrice d'hôpital
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital
- Valentin SIMON, Directeur d'hôpital
- Christophe SEBERT, Directeur d'hôpital

B. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

Site hôpital Raymond Poincaré

- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site
- Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical
- Ludovic RINGOT, Directeur des soins,
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital,
- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital
- Sophie BRUN, Directrice d'hôpital
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital
- Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital

Site hôpital de Berck

- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Éric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé,
- Sabrina PLANQUETTE, ingénieur qualité et gestion des risques.
- Yves MERLIN, Cadre de santé

Site hôpital Ambroise Paré

- Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical,
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière,
- Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière,
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice d'hôpital
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière,
- Fabienne BANCHET, directrice des soins,
- Stéphane BARRITAU, directeur d'hôpital,
- Hajar ZAID, attaché d'administration hospitalière,

Site hôpital Sainte Périne

- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Florence LASFARGUES-SOMMERER, directrice hors site,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur hors site
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière hors site
- Audrey GARCIA-VIANA, Directrice d'hôpital,
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital
- Nadine DURAND, Attachée d'administration hospitalière
- Gwenolée ABALAIN, Directrice d'hôpital

Site hôpital Antoine Béclère

- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière
- Najat BENARAB, Directrice des soins,
- Melody NUBLAT, Attachée d'administration hospitalière,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital
- Sarah DANO, Ingénieur restauration
- Jérôme FERLIN EGGERS, Cadre paramédical
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital
- Fatima THOR, Directrice des soins

Site hôpital Bicêtre

- Michelle MONTEIL, Attachée d'administration hospitalière,
- Elodie BAU, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Roxane PINNA, Directrice des soins,
- Camille GIAMBRUNO, Attachée d'administration hospitalière,
- Flore CLEMENT, Directrice d'hôpital,
- Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière,
- Remi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'administration hospitalière
- Léa BOIREAU, Attachée d'administration hospitalière
- Isabelle MABIT, Directrice des soins,
- Judy DOSSOUS, Attachée d'administration hospitalière,
- Sophie VIANE, Attachée d'administration hospitalière

Site hôpital Paul Brousse

- Marine LEROY, Attaché d'Administration Hospitalière
- Marie-Christine MULOWA, Attaché d'Administration Hospitalière
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital exerçant hors du GH
- Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital
- Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital
- Catherine FINIDORI, Responsable carrière paie
- Blandine SCHAAF, Ingénieur biomédical
- Lionel BERMIRON, RRH Paul Brousse

ARTICLE 5 ABROGATION

L'arrêté de délégation de signature n° n°2021-06 du 15 septembre 2021 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

Le Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 04 février 2022,

Christophe KASSEL
Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire APHP Université Paris-Saclay

SIGNE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-02-08-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
7



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

7ème

9, place Saint Sulpice

75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 08/02/2022

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2020 relatif à la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur des Finances Publiques détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Olivier LAMIGE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint du comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 euros en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 euros;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet dans la limite de 60 000 euros ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Valéry CYRILLE	M. Cyril DELICQUE

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Corinne BOUTES	Mme Béatrice CLAUDEL	Mme Véronique DESRUELLE
M. Jean-Pierre GITTON	M. Thierry GOZLAN	M. Jacky LAFON
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Joseph MAGNARD
M. Eric VIAU	Mme Marie-Claude MENARD	M. Frédéric ZALATEU

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Catherine BORSONI	Mme Akila BESSAH	M Grégory BOUCHE
M. Daniel LAMBERT	Mme Justine MENDES	M. Moumed HAMMAOUI
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD
M. Marc MORVAN	Mme Camille- Anaël FUSSINGER	/

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Eric VIAU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Catherine BORSONI	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Akila BESSAH	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Camille-Anaël FUSSINGER	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques	2 000 euros

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros€	15 000 euros
M Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros€	15 000 euros
M Cyril DELICQUE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros€	10 000 euros€
M. Eric VIAU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros€
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Catherine BORSONI	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Akila BESSAH	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Camille-Anaël FUSSINGER	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème,

Signé

Eric DUNAS